

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 582

présenté par
M. Goldberg

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 42, substituer aux mots :

« la présence ou, le cas échéant, l'absence »

les mots :

« l'absence ou, le cas échéant, la présence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.